



Modalités de candidatures



C'est mon patrimoine ! 2024
Région Centre-Val de Loire

C'est mon patrimoine est un dispositif piloté, au niveau national, par la Direction générale des patrimoines (DGP) du Ministère de la Culture (MC), et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Au niveau régional, il est piloté par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), en collaboration avec les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Les candidatures seront examinées par une commission régionale composée par des représentants de la DRAC et de la DREETS.

POUR CANDIDATER :

Envoyer le dossier de candidature, par courriel, dûment complété, daté et signé par le représentant légal du porteur de projet à :

DRAC : Chantal BAUDE
act.centre@culture.gouv.fr

Et DREETS : Nathalie PRONIER
nathalie.pronier@dreets.gouv.fr et dreets-cvl.polecs@dreets.gouv.fr

La DRAC et la DREETS informeront, par courrier électronique, les candidats, au plus tard semaine 13, des décisions prises ainsi que, le cas échéant, du montant de la ou des subvention(s) qui leur est (sont) accordée(s).

Comme pour les éditions précédentes, un projet pourra être labellisé « C'est mon patrimoine ! » sans que son porteur ne sollicite de subvention(s) à la DRAC ou à la DREETS (crédits politique de la ville).

Les structures admises (à la suite de la commission régionale), feront l'objet d'une demande de subvention à la DRAC et/ou à la DREETS.

Elles devront adresser, dans les meilleurs délais, leur(s) demande(s) :

En remplissant le dossier CERFA N°12156*06 et en l'envoyant par mail, à la DRAC,

En la saisissant sur la plateforme Dauphin pour les crédits politiques de la ville.

Et ceci, selon les instructions qui leur seront alors transmises.

Après traitement de leur dossier CERFA (pour la DRAC) et/ou sur la plateforme Dauphin (pour la DREETS), les structures recevront par courriel un arrêté portant attribution de la subvention accordée par la DRAC et/ou la DREETS.

Les structures non retenues recevront un courriel, cosigné par la DRAC et la DREETS, notifiant le rejet.

Les porteurs de projet retenus en 2023 et qui renouvellent leur candidature en 2024, devront obligatoirement transmettre le compte-rendu financier de subvention (Cerfa N°15059*01) et/ou le bilan de l'action menée en 2023.

Calendrier :

➤ Date limite de réception des candidatures : **vendredi 8 mars 2024.**

➤ Information aux porteurs des projets retenus, au plus tard **semaine 13.**

Saisie en ligne des programmes et sur la plateforme Dauphin, par les porteurs de projets retenus, à partir de la **semaine 13** et au plus tard le 30 avril 2024.

Vos contacts :

DRAC Centre-Val de Loire

Pôle Publics et Territoires

Vanessa N'DOYE

Conseillère Action Culturelle et Territoriale

Chantal BAUDE

Gestionnaire des politiques interministérielles

6 rue de la Manufacture – 45 043 ORLEANS cédex

act.centre@culture.gouv.fr

Tél : 02 38 78 85 88

DREETS Centre-Val de Loire

Service Politique de la ville

Nathalie PRONIER

Chargée de mission

12 rue de l'Etape – CS 85 809 — 45 058 ORLEANS cédex 1

nathalie.pronier@dreets.gouv.fr et dreets-cvl.polecs@dreets.gouv.fr

Tél : 06 70 11 43 91